



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la  
Ville de Malartic du lundi, le 10 janvier 2011, tenue au 901, rue  
Royale à Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010;

1.4.- Adoption du règlement numéro 758 concernant la régie interne des séances du Conseil;

**RÉSOLUTION  
2011-01-001**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

- 1.5.- Émission d'un certificat du greffier : Construction d'un Centre de transfert de matières dangereuses résiduelles par AmNor Industries inc.;
- 1.6.- Départir du vieux matériel informatique;
- 2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2.1.- Demande d'appui pour le projet artistique : La Forêt D'an Temps;
- 2.2.- Proclamation mois de février, mois du cœur;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Demande de colportage pour la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Adoption de l'entente pour l'entretien des pistes de ski de fond municipales pour l'année 2010-2011;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Mandat d'aller en appel d'offres pour l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Approbation des dépenses pour la subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) : rue des Érables et avenue Fournière;
- 7.2.- Demande pour la prolongation des travaux dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le Parc industriel;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Modifier la résolution 2010-12-606 Adoption de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie avec les municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or ;
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2011-01-002

**1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2011-01-003

**1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2011-01-004

**1.4.- Adoption du règlement numéro 758 concernant la régie interne des séances du Conseil**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

D'ADOPTER le règlement 758 concernant la régie interne des séances du Conseil, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2011-01-005

**1.5.- Émission d'un certificat du greffier : Construction d'un Centre de transfert de matières dangereuses résiduel par AmNor Industries inc.**

---

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un Centre de transfert de matières dangereuses résiduel par AmNor Industrie inc. respecte la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la greffière, Me Claudyne Maurice à émettre un certificat attestant que la construction d'un Centre de transfert de matières dangereuses résiduel par AmNor Industrie inc. ne contrevient à aucun règlement municipal et ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

Adoptée.



**RÉSOLUTION**  
No de résolution  
2011-01-006

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**1.6.- Départir du vieux matériel informatique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a beaucoup de matériel informatique qui est désuet et que la Ville ne l'utilise plus;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel informatique ne peut pas être réutilisé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SE DÉPARTIR de tout le matériel informatique qui est désuet et dont la Ville ne sert plus, en s'assurant que les disques durs soient complètement effacés;

Adoptée.

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.1.- Demande d'appui pour le projet artistique : La Forêt D'an Temps**

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Boutin Turgeon demande à la Ville de Malartic son appui dans le cadre de sa demande de subvention auprès du Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue pour son projet artistique de la Forêt d'An temps ;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER madame Danielle Boutin Turgeon dans sa demande de subvention auprès du Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue pour son projet artistique de la Forêt d'An temps;

D'AUTORISER madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, le formulaire à cet effet ;

Adoptée.

**2.2.- Proclamation mois de février, mois du cœur**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue activement à l'avancement de la recherche et à la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation des maladies du cœur à la Ville de Malartic pour la proclamation du mois de février 2011 « Mois du cœur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

**RÉSOLUTION**  
2011-01-007

**RÉSOLUTION**  
2011-01-008



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCLAMER le mois de février 2011 « Mois du Cœur »;

Adoptée.

3.0.- **URBANISME**

3.1.- **Demande de colportage pour la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue a fait parvenir une demande de colportage aux jonctions de la rue Royale et Des Érables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue à tenir une activité de financement pré-téléthon le 22 janvier 2011 de 12 h 00 à 16 h 00, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

4.0. - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- **Adoption de l'entente pour l'entretien des pistes de ski de fond municipales pour l'année 2010-2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte d'ajouter à sa police d'assurance le Club de ski de fond comme assuré additionnel;

DE VERSER un montant de 1 000 \$ au Club de ski de fond pour faire l'entretien hivernal des pistes de ski de fond de la Ville de Malartic;

D'AUTORISER M. le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente préparée à cet effet;

Adoptée.

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

6.1.- **Mandat d'aller en appel d'offres pour l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible pour le Service des travaux publics ;

RÉSOLUTION  
2011-01-009

RÉSOLUTION  
2011-01-010

RÉSOLUTION  
2011-01-011



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la directrice générale et ses gestionnaires afin d'aller en appel d'offres public pour l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible pour le Service des travaux publics;

Adoptée.

7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**

RÉSOLUTION  
2011-01-012

7.1.- **Approbation des dépenses pour la subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) : rue des Érables et avenue Fournière**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Érables et sur l'avenue Fournière pour un montant subventionné de 30 856 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue des Érables et sur l'avenue Fournière dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-01-013

7.2.- **Demande pour la prolongation des travaux dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le Parc industriel**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

CONSIDÉRANT QUE pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, **avant le 12 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

architecte;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la Ville de Malartic :

- s'engage à terminer le ou les projets de **la liste annexée à la présente résolution** et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;**
- fournisse avec la présente résolution une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 octobre 2011 **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution;**
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Adoptée.

### 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

#### 8.1.- Modifier la résolution 2010-12-606 Adoption de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie avec les municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la municipalité de Rivière-Héva et la Ville de Malartic ne doit pas faire partie de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2010-12-606 Adoption de l'entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie avec les municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or afin qu'elle se lise comme suit :

D'AUTORISER M. le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat préparé à cet effet;

Adoptée.

### 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION  
2011-01-014



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**12.0. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

**14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-01-015**

ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

  
ME CLAUDYNE MAURICE  
GREFFIÈRE